

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 757 2 juillet 1947

n° 757 2

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

2 juillet 1947

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1947

Date du numéro

31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, À Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1953 et les textes qui l'ont modifié : Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Issa Ragueh, Somali A Gadaboursi, 20 ans, né à Boramu, fils de Ragueh Bouleh et de Saha rin Cheik (voleur) : Issu Balaya, Somali Habar Yonis, 25 ans, Né à Hargueissa, fils de Balaya Ragueh et de Fatma Yousseuf; Abdi Ibrahim, Somali Haber Awal, 1 ans, né à Djigdjiga, fils de Ibrahim Foudjalé et de Amina Adour (voleur); Mohamed Farah, Somali Haber Awal, 18 ans, né à Hargueissa, fils de Farah Guellé et de Ibado Nour; Abdillahi 2172 Somali Haber Awal, 22 ans, né à Hargueissa, fils de Séré Wasure et de Fatma Yousseuf ; Ismaël Farah, Somali Haber Awal, 23 ans, né à Hargueissa, fils de Fareh Eldid et de Aourala Yousseuf; Guedi Kain, Somali Issa Mamassan, 20 ans, né à Zeila, fils de Kaïin Saréryé et de Katia Warfa ; Ahmed Ismaël, Somali Haber Awal, 18 ans, née à Zeila, fils de Ismaël Ebancé et de Kairo Haïd; Mehoumed Ahmed, Somali Darod, 19 ans, né à Hargueissa, fils de Ahmed Guedi et de Abida Mohamed; Omar Ismaël, Somali Haber Awal, 20 ans, né à Hargueissa, fils de Ismaël Roblé et de Ibado Ali; Abdillahi Souque, Somali Issa Odahgob, 22 ans, né à Borama, fils de Souqué Sultan et de Chaklan Aré; Abdi Ali, Somali Haber Awal, 21 ans, né à Hargueissa, fils de Ali Warsamé et de Ibado Nour; Mohamed Galeb, Arabe, 25 ans, né au Yémen, fils de Galeb Ali et de Marxiam bint Ali; Faid Mohamed, Arabe, 21 ans, né au Yémen, fils de Mohamed Mokbel et de Mariam bint Ali.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.